

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

La pagination est comme suit : [217]- 228 p.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire

Only edition available/
Seule édition disponible

Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

ABONNEMENT.

Ce Journal paraît le JEU-
DI, et l'abonnement com-
mence avec l'année, payable
d'avance, comme suit :

CANADA.....\$2.00
ÉTATS-UNIS...\$2.20
EUROPE.....\$4.00

Pour ceux qui ne se
conforment point à
cette règle, l'abonne-
ment est de \$3.00, pay-
able à la fin de l'année.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la
rédaction ainsi que la cor-
respondance se rattachant
aux abonnements, envoi
d'argent, annonces,
impressions, &c., &c.
doit être adressé à
Mr. l'ADMINISTRA-
TEUR du *Foyer Ho-*
mestique, à Ottawa,
franc de port.

Journal Religieux, Littéraire, Historique, Agricole et de Tempérance.

E. GERVAIS, Rédacteur-en-Chef.

Littérature.

LA
TERRE PATERNELLE.

(Suite.)

III.

UN NOTAIRE AU RABAIS.



A douleur causée par le
départ du jeune Charles
se fit longtemps sentir
dans la famille; mais le
temps, ce grand maître qui,
à la longue, calme les plus
grandes afflictions, vint à bout
de celle-ci comme de toutes les
autres. Les occupations avaient
repris leur routine habituelle, et rien
en apparence ne faisait remarquer l'ab-
sence de Charles; — seulement, on sa-
vait que, chaque soir, après la prière en
commun, la mère et sa fille prolongeait
la leur de quelques minutes; il n'est
pas besoin de dire pour qui étaient ces
prières ferventes souvent entrecoupées
de longs soupirs. Le père paraissait le
seul qui eut le plus généreusement
fait son sacrifice. Il lui restait encore
son fils aîné qui, depuis le départ de
son jeune frère, avait redoublé de soins
et d'attentions pour lui; le père, de
son côté, sentait sa tendresse s'accroître
pour celui qu'il regardait maintenant
comme son fils unique. Le plus grand
malheur qu'il redoutait, était de voir
ce fils les abandonner à son tour. Aussi
cherchait-il tous les moyens de se l'at-

tacher plus étroitement. Il crut à la
fin en avoir trouvé un bien efficace; et
comme il ne prenait jamais de résolu-
tions tant soit peu importantes sans
consulter sa femme, il s'empressa de lui
en faire part.

—Tu sais, ma chère femme, lui dit-il,
que nous avons déjà perdu un de nos
enfants; j'ai bien peur que l'aîné nous
quitte à son tour. J'épie ses démarches
depuis quelques jours, et il me semble
qu'il se passe quelque chose d'extra-
ordinaire en lui; je lui ai même en-
tendu dire à un de nos voisins, qu'a-
près tout, son frère n'avait pas si mal
fait; qu'il reviendrait dans trois ans,
avec de l'argent devant lui, et qu'il
pourrait alors s'établir; au lieu que lui
ne serait pas alors avancé. Que de-
viendrions-nous, ma chère femme, s'il
lui prenait envie de nous quitter?
Sais-tu que j'ai dans la tête un projet
qui doit nous l'attacher pour toujours?
J'y pense depuis quelques temps, et je
crois que tu seras de mon avis; ce serait
de lui faire donatien de tous nos biens
moyennant une rente viagère qu'il nous
paierait. Par ce moyen, il se trouvera
maître de la terre, et ne pensera plus à
partir. Qu'en dis-tu?

—Cela mérite bien réflexion, répondit
la femme. Je n'y avais pas encore pensé;
seulement, je te ferai observer que plu-
sieurs se sont donnés comme cela à
leurs enfants, et n'ont eu que du cha-
grin avec eux.

—Mais, ma chère femme, est-ce que
tu craindrais quelque chose de sem-
blable de notre fils? Il s'est toujours
montré si bon pour nous; d'ailleurs,
on fera faire l'acte par un bon notaire.
Nous commençons à être avancés en
âge, et je pense que ce serait le meilleur
moyen d'être heureux sur nos vieux
jours.

—Hé bien ! répondit la femme, prenons le temps d'y réfléchir, et nous en reparlerons plus tard.

La conversation s'était ainsi prolongée entre Chauvin et sa femme, jusqu'auprès de l'église où ils se rendaient. C'était un dimanche. Dans toutes les directions, et aussi loin que la vue pouvait s'étendre on voyait arriver les paroissiens ; ceux qui demeuraient près de l'église, à pied ; les plus éloignés, en voiture ou à cheval ; et à mesure que ces derniers arrivaient, ils attachaient leurs montures aux pôtiaux rangés symétriquement sur la place publique au devant de l'église ; puis les groupes se formèrent : on parla temps, récoltes, chevaux, jusqu'à ce que le tintement de la cloche leur annonça que la messe allait commencer ; tous alors entrèrent dans l'église, et suivirent l'office divin avec un religieux silence. La messe finie, on se hâta de sortir pour assister aux criées.

Ces criées qui se font régulièrement, le dimanche, à la porte des églises, sont regardées comme de la plus haute importance par la population des campagnes ; en effet, toutes les parties des lois qui l'intéressent, police rurale, ventes par autorité de justice, les ordres du grand-voyer, des sous-voyers, des inspecteurs et sous-inspecteurs s'y publient de temps à autre et dans les saisons convenables ; c'est pour eux la gazette officielle. Ensuite viennent les annonces volontaires et particulières ; encan de meubles et d'animaux, choses perdues, choses trouvées, etc., etc., tout tombe dans le domaine de ces annonces ; c'est la chronique de la semaine qui vient de s'écouler. Ces criées sont confiées à un homme de la paroisse qui porte le nom de crieur, qui sait lire quelquefois, et bien souvent ne le sait pas du tout, mais qui rachète ce défaut par de l'aplomb, une certaine facilité à parler en public, et une mémoire heureuse qui lui a permis de se former un petit vocabulaire de termes consacrés par l'usage. Si l'on ajoute à cela le ton comique et original avec lequel il parle, les contre-sens et les mots merveilleusement estropiés, on aura quelque idée de cette scène quelquefois unique en son genre.

La foule s'étant donc serrée près du crieur qui, placé sur un estrade élevé, et après avoir promené sur l'auditoire un regard assuré :

—Messieurs, s'écria-t-il, attention !

J'ai bien des annonces à vous faire aujourd'hui.

—C'est défendu de lâcher les animaux dans les chemins, avant le temps *fixé* (fixé) par la loi ; ainsi, tous les animaux qui seront trouvés dans les chemins, seront *poursuivis* et paieront l'amende...

—Les seigneurs de l'île vous font annoncer que le temps de rentes est arrivé ; ainsi, tous ceux qui doivent des *zods* *le ventes* (lots et ventes) et des *arriérages* sont avertis d'aller *s'éclaircir* en payant ce qu'ils doivent, et d'y aller sans délai, s'ils veulent avoir du *grati* (gratis).

—Il y aura un encan public, mardi prochain... non, mercredi prochain...

—Une voix : Non c'est vendredi.

—Le crieur : Ah ! oui, oui, messieurs, c'est une *trompe* (erreur), c'est vendredi ; là *ous* qu'il y aura beaucoup de meubles de ménage trop *longs* à détailler : des chevaux, des vaches, des moutons, trop *longs* à détailler. De plus, des charrettes, charrues, aussi trop *longs* à détailler.

Pendant que les annonces allaient ainsi leur train, deux hommes fendaient la foule, portant un lourd fardeau ; ils s'approchèrent du crieur et le déposèrent à ses pieds.

—Messieurs, continua celui-ci, un veau pour l'Enfant-Jésus (1). Qu'est-ce qui veut du veau ?... Une piastre, pour commencer ;... rien qu'une piastre pour ce beau veau bien gras... deux piastres.. il s'en va, il va s'en aller... Une fois... deux fois... trois fois... Adjugé... à moi —c'est moi qui l'achète.

Cependant, la foule voyant que la séance tirait à la fin, commençait déjà à défilier, lorsque le crieur se sentit tirer par l'habit ; il se baissa pour écouter quelques mots qu'on lui dit à l'oreille, puis se relevant :

—Arrêtez, messieurs, encore une annonce de grande importance. M. Dunoir, notaire, vous prévient qu'il vient s'établir parmi vous, et qu'il fera toutes sortes d'actes, depuis le compte et partage le plus difficile et le plus embroillé jusqu'au plus simple billet ; il prendra meilleur marché que l'autre notaire ; les *ac* (actes) de vente avec la

(1) Suivant l'usage, comme l'on sait, le curé fait chaque année, dans sa paroisse, au temps de Noël, une quête pour les pauvres. Chacun donne librement ce qu'il veut : argent, denrées ou autres effets. Dans le cas présent, quelqu'un avait promis un veau, et l'offrait en vente pour en verser le produit dans le fonds de la quête.

couple (copie) cinq chelins—les *ac de donation*, (actes de donation) six chelins... etc., etc.

Ici le notaire glissa quelque chose dans la main du crieur, qui reprit aussitôt :

—Je vous assure messieurs, que c'est un bon notaire ; un jeune homme qui paraît *ben retors dans le capablement*. Il vous demande votre pratique... Il vous servira comme y faut... C'est fini, messieurs, *y a pu rien pour aujourd'hui*.

L'assemblée à ce signal se dispersa promptement.

Le notaire seul, resta, attendant que le curé fût sorti de l'église pour aller lui présenter ses respects. Laissons M. Dunoir chez M. le curé qui l'aura, sans doute, invité à dîner, et suivons le père Chauvin et sa digne compagne jusque chez eux.

IV.

LA DONATION.

De retour à la maison, l'entretien sur l'affaire importante de la donation projetée ne tarda pas à se renouer entre les deux époux. Le mari fit valoir de nouveau les raisons déjà données, et d'autres qu'il crut propres à faire goûter ce projet à sa femme. Celle-ci lit ses remarques, ses objections ; le tout fut longuement discuté, tourné et examiné sur toutes les faces, et après mûre délibération, définitivement agréé de part et d'autre. Ils appelèrent alors leur fils, et lui firent part de la résolution qu'ils venaient de prendre. Comme on le pense bien, le fils ne pouvait en croire ses oreilles ; se voir tout d'un coup seul maître et possesseur de la terre paternelle, lui semblait presque un rêve ; aussi, à la réitération des offres de son père et de sa mère, mit-il moins de temps à les accepter, qu'il n'en avait fallu à ceux-ci pour se décider à faire cette démarche. Il fut ensuite convenu que l'acte en serait passé le surlendemain ; et tous trois employèrent le temps qui restait jusque-là à en débattre les conditions.

Le jour arrivé, le père, la mère et garçon se préparèrent à se rendre chez le notaire. Comme c'était une affaire qui intéressait toute la famille, Marguerite fut invitée à les accompagner ; on invita même, suivant l'usage, quelques parents et quelques voisins, amis intimes de la famille ; et tous ensemble

se dirigèrent vers la demeure du notaire. Au moment du départ, on fut indécis si l'on irait chez l'ancien ou le nouveau notaire ; mais les avis étant pris, la majorité décida que l'on donnerait la préférence au nouveau, parce qu'il s'était fait annoncer comme un bon notaire, et qu'il faisait les actes à meilleur marché que l'ancien. Un quart d'heure après, on arrivait chez le nouveau praticien. M. Dunoir était en ce moment à sa fenêtre, lorsqu'il vit plusieurs voitures s'arrêter devant sa porte et une dizaine de personnes en descendre :

—Bon, dit-il, mes annonces font effet ; voilà déjà des pratiques.

Et allant lui-même ouvrir la porte, il introduisit les arrivants, leur offrit poliment des sièges, où tous prirent place, Chauvin, sa femme et leur fils, près du notaire, le reste, en seconde ligne, un peu à l'écart.

—Qu'y a-t-il pour votre service ? demanda le notaire.

—Nous sommes venus, répondit Chauvin, nous donner à notre garçon que voilà, et passer l'acte de donation.

—Ah ! dit le notaire, en s'efforçant de faire l'agréable, et lorgnant Marguerite du coin de l'œil, je croyais que c'était pour le contrat de mariage de mam'selle.

Marguerite baissa la tête en rougissant ; tous les autres se mirent à rire.

—Hé bien, mam'selle, reprit le notaire, quand vous serez prête, je serai à vos ordres, pour passer votre contrat de mariage ; en attendant, faisons notre acte de donation.

Tout en parlant ainsi, le notaire avait pris une feuille de papier, et y avait imprimé du pouce une large marge, puis après avoir taillé sa plume, il la plongea dans l'encrier, et commença : Pardevant le notaire Public, etc., etc.

Furent présents, J. B. Chauvin, ancien cultivateur, etc., et Joseph Le Roi, son épouse, etc., etc.

Lesquels ont fait donation pure, simple, irrévocable et en meilleur forme que donation puisse se faire et valoir, à J. B. Chauvin, leur fils aîné, présent et acceptant, etc., d'une terre sise en la paroisse du Sault-au-Récollet, sur la Rivière des Prairies, etc., bornée en front par le chemin du roi ; derrière par le *Tréquarrez* des terres de la côte St. Michel ; du côté nord-est à Alexis Lavigne ; et à l'ouest à Joseph Sicard ; avec une maison en pierre, grange, écu-

rie et autres bâtisses sus-érigées, etc
 Cette donation ainsi faite pour les articles de rente et pension viagères qui en suivent, savoir :

Le notaire s'arrêta un moment, et dit à Chauvin qu'il allait écrire les conditions à mesure qu'il les lui dicterait :

—600 lbs. en argent.

—24 minots de blé froment, bon, sec, net, loyal et marchand.

—24 minots d'avoine.

—20 minots d'orge,

—12 minots de pois.

—200 bottes de foin.

—15 cordes de bois d'érable, livrées à la porte du donateur, sciées et fendues.

—Le donataire fournira aux donateurs 4 moutonnes et le bélier, lesquels seront tonsurés aux frais du donataire.

—12 douzaines d'œufs.

—12 livres de bon tabac canadien en torquette.

—Une vache laitière.

—Deux...

—Pardon, monsieur, interrompit le père Chauvin ; vous dites seulement : une vache laitière ; mais je vous ai dit qu'en cas de mort, nous sommes convenus, mon fils et moi, qu'il la remplacerait par une autre.

—C'est juste, dit le notaire, nous allons ajouter cela.

—Une vache laitière qui ne meurt point.

—Bon, c'est cela, dirent les assistants...

—Deux valtes de rhum.

—Trois gallons de bon vin blanc.

Ici le notaire passa la langue à plusieurs reprises sur ses lèvres.

—Un cochon gras, pesant au moins 200 lbs.

—Un....

—Mais, papa, interrompit le garçon, voyez donc, la rente est déjà si forte ! mettez donc un cochon maigre ; il ne vous en coûtera pas beaucoup à vous pour l'engraisser.

—Non, non, dit le père, nous sommes convenu d'un cochon gras, tenons-nous en à nos conventions.

Là-dessus, longue discussion entre eux, à laquelle tous les assistants prirent part. A la fin, le notaire parut comme illuminé d'une idée subite :

—Tenez, s'écria-t-il, je m'en vais vous mettre d'accord ; vous père Chauvin, vous exigez un cochon gras ; vous, le fils, vous trouvez que c'est trop fort ; hé bien, mettons :

—Un cochon raisonnable.

—C'est cela, c'est cela, dirent ensemble tous les assistants.

En même temps, un éclat de rire, mais étouffé presque aussitôt, fit tourner tous les yeux du côté de Marguerite qui, depuis longtemps, faisait tous ses efforts pour se contenir.

Le notaire la regarda, en fronçant légèrement les sourcils :

—Mam'selle, dit-il, pourrais-je savoir le sujet de... ?

—Chut ! Marguerite, dit le père...

Vinrent ensuite les clauses importantes de l'incompatibilité d'humeur, du pot et ordinaire, du cheval et de la voiture en santé et en maladie, et puis, à la fin, l'enterrement des donateurs quand il plairait à Dieu de les rappeler de ce monde.

Nous ferons grâce à nos lecteurs du reste des charges, clauses et conditions de ce contrat, lesquelles furent de nouveau longuement débattues, et qui en prolongèrent la durée bien avant dans l'après-midi. Aussi ce ne fut pas sans une satisfaction générale, que le notaire annonça qu'il allait en faire la lecture. La lecture finie, le père, la mère et leur garçon touchèrent la plume en même temps que le notaire en traçait trois croix entre leurs noms et prénoms, lesquelles devaient compter comme leurs signatures ; puis le notaire signa lui-même son nom, en l'enlaçant d'une tournoyante paraphe, et procéda de suite à l'opération importante de mentionner les renvois et compter les mots rayés.

—Un... deux... trois... quatre... Seize renvois en marge bons.

—Un... deux... trois... quatre... Quarante-deux mots rayés et huit barbeaux sont nuls.

—Là, dit le notaire, voilà qui est fini. Il n'y a que mam'selle qui ne signe pas ; mais je l'attends à son contrat de mariage ; on verra si elle rira alors autant qu'elle le fait maintenant.

Après avoir tiré sa bourse, et payé le coût de l'acte selon le nouveau tarif publié à la porte de l'église, le père Chauvin et tous les invités gagnèrent leurs voitures et se mirent en route.

V.

SUITE DE LA DONATION.

Les discussions qui avaient eu lieu chez le notaire, pendant la passation de l'acte, avaient été si fréquentes et si prolongées, que, comme nous l'avons

déjà dit, le jour était près de finir lorsque Chauvin et ses amis arrivèrent chez lui. Il les retint tous à passer le reste du jour et la soirée avec lui; on y convia même, suivant l'usage en pareille circonstance, d'autres voisins et amis, et tous ensemble félicitèrent le père et le fils sur l'acte qu'ils venaient de conclure; et ce jour fut joyeusement terminé par un abondant repas où les talents culinaires de la mère Chauvin et de sa fille se firent remarquer.

Cependant, tous les convives de Chauvin n'envisageaient pas du même œil la démarche qu'il venait de faire. Quelques-uns trouvaient le fils très bien avantage, et portaient même la sollicitude paternelle jusqu'à entrevoir la possibilité d'une alliance très prochaine entre l'heureux donataire et l'une de leurs filles. D'autres, au contraire, doutaient beaucoup de l'heureux résultat que devait opérer ce changement survenu dans la direction des affaires de cette famille. Ils disaient même dans leur langage naïf et expressif que le fils s'était *enfargé*; qu'un des moindres défauts de la donation était d'être trop forte; et qu'avec le peu d'aptitude qu'on connaissait au fils, il ne pourrait supporter un pareil fardeau, *et n'en ressoudrait jamais*.

Ce n'est plus, en effet, le père qui gouvernait alors; il n'était plus chef que de nom. Le fils seul avait les affaires. Pendant quelque temps, le père lui vint en aide par ses avis et ses conseils; puis, quand il le jugea assez fort, il le laissa marcher seul. Mais on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir de grands changements dans cette famille, naguère si étroitement unie. Ce n'était plus ces rapports familiaux et intimes entre le père et le fils, mais une certaine réserve, de la froideur, de la défiance même, que l'on surprenait entre eux; c'était alors le créancier et le débiteur qui s'observaient mutuellement. Le père sachant que la pension était forte, était en proie à une vive inquiétude de savoir si elle lui serait exactement payée; le fils, de son côté, tâchait de deviner, à l'air de son père, s'il n'aurait pas en lui un créancier dur et exigeant. Cependant tout alla passablement bien la première et la seconde année. Les articles de la pension furent assez exactement payés à leurs diverses échéances; même le cochon raisonnable fut ponctuellement délivré en nature au temps fixé; la vache qui ne meurt point continuait

de se porter à merveille, et à faire régulièrement ses devoirs de laitière et d'épouse; mais bientôt, quelque retard dans la livraison de certains items, causé par la mauvaise récolte et une gêne temporaire, amena quelques observations de la part du père. Le fils répliqua; quelques mots un peu brusques furent échangés de part et d'autre; le père se plaignit de la mauvaise qualité des articles; que le pot et ordinaire n'était point tel que convenu; que les chevaux étaient toujours occupés quand il voulait s'en servir, etc., etc.— D'une parole à une autre, les choses s'aigrirent, et la guerre éclata. Le père, invoquant la clause de l'incompatibilité d'humeur, déclara formellement s'en prévaloir et vouloir aller loger ailleurs. La mère et les amis communs tentèrent, mais inutilement, de lui faire révoquer sa résolution. Il partit avec sa femme et Marguerite, abandonnant la terre paternelle entre les mains de son fils.

Le fils débarrassé de la surveillance paternelle qui lui était à charge depuis longtemps, ne sut profiter des ressources qu'il avait en main, et négligea entièrement les travaux de la terre. La rente en souffrit cruellement, et le père se vit restreint au plus strict nécessaire, qu'il arrachait avec la plus grande peine, de son fils, qui ne le lui abandonnait que comme à titre de don gratuit; il en vint même à porter une main tremblante, et presque sacrilège sur le vieux coffre où gisaient les épargnes si soigneusement conservées. Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps. Le père alla consulter des hommes de loi qui lui conseillèrent de faire vendre la terre à la charge de la pension. L'idée de vendre le patrimoine de ces ancêtres lui était trop amère. Les conseils plus pacifiques de ses amis l'engagèrent à la reprendre; ils se chargèrent de négocier l'affaire avec le fils; ils réussirent heureusement à opérer un rapprochement entre eux, et parvinrent même à les réconcilier. Ils firent entendre raison au fils, lui représentèrent qu'il n'était plus possible de continuer les choses sur ce pied, et finirent par lui persuader qu'il était de son intérêt comme celui de son père que la donation fût révoquée; l'acte fut donc résilié à la satisfaction mutuelle des parties; et après cinq années de déboires et de chagrin, la terre paternelle rentra sous la conduite de son ancien propriétaire.

(A continuer.) PATRICE LACOMBE.

Histoire.

[Pour le Foyer Domestique.]

MÉMOIRE SUR LE CANADA,

Depuis son établissement jusqu'à nos jours

Par Stanislas Drapau.

Ire. PARTIE.

LE CANADA

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

CHAPITRE IX. (*)

1760.

(Suite.)

VIII.



PRÈS le combat du 28 avril, M. de LÉVIS commença le *Siège de Québec*, en attendant des secours et des munitions qui devaient arriver de France. Le feu fut ouvert le 11 mai sur la ville qui semblait, cette fois, être menacé d'une destruction totale. (1)

Le siège durait depuis cinq jours quand, le 15 mai, assiégeants et assiégés aperçurent des voiles à l'horizon !

Si c'était une flotte française, Québec revenait à la France ; sinon, M. de LÉVIS était obligé de lever le siège.

Aussi tout le monde, — dit l'historien anglais KNOX, témoin oculaire, — tournait-il avec la plus grande anxiété les yeux vers le fleuve d'où chacun espérait voir venir son salut.

C'était l'avant-garde de la flotte anglaise !

« Nous restâmes quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder, — dit KNOX, — et l'on ne peut

(*) Voir le *Foyer Domestique* du 31 Janvier 1878.

(1) Une Religieuse du Monastère des *Ursulines de Québec*, témoin de ces tristes événements, disait plus tard : *Nos Français, au désespoir de nous perdre, tiraient sur nous comme des diables !*

exprimer l'allégresse qui transporta alors la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les ramparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des *hourrahs* continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air..... Enfin, il est impossible de se faire une idée de notre allégresse si si l'on n'a pas passé par les souffrances d'un *Siège* et si l'on ne s'est pas vu avec de braves amis et de braves compatriotes voués à une mort cruelle..... »

M. de LÉVIS leva le siège dans la nuit du 15 au 16 mai, et se replia sur Montréal avec trois mille six cents hommes.

Les deux frégates que les Français possédaient, et qui composaient alors toute leur force maritime, à Québec, furent prises par la flotte anglaise, après un vigoureux combat de deux heures. L'intrépide M. de VAUQUELIN, commandant, tomba au pouvoir de l'ennemi les armes à la main et couverts d'honorables blessures. Presque tous ses officiers furent tués ou blessés, ne voulant point amener leur pavillon. ,

Après la retraite de M. de LÉVIS, les Anglais se mirent en *Campagne* afin de compléter la conquête du Canada. Le général MURRAY marcha sur Montréal, en même temps que le brigadier HAVILAND laissait le *Fort Saint Frédéric* pour se porter également sur cette ville, ainsi que le général AMHERST qui se trouvait encore à *Oswego*.

Quoique la situation fut désespérée pour les Français qui avaient à faire face à des forces dix fois plus considérables que les leurs et qui se trouvaient cernés de tous côtés, il fut cependant résolu de tenir jusqu'au bout.

M. DUMAS, major-général et inspecteur des troupes de la marine en Canada, avec quinze cents hommes fut chargé de défendre la route de Québec contre MURRAY ; M. de BOUGAINVILLE alla tenir tête au brigadier HAVILAND avec douze cents hommes, à l'*Isle-aux-Noix* ; le capitaine POUCHOT, qui avait été fait prisonnier à *Niagara* et échangé plus tard, fut chargé de défendre le *Fort-Lévis*, avec deux cents hommes ; et le chevalier de la CORNE, avec huit cents hommes, fut placé au *Sault St. Louis*. M. le général de LÉVIS, qui avait encore trois mille hommes, soldats, miliciens et sauvages, attendit l'ennemi dont les forces s'élevaient à 40,000 combattants.

À la vue des villages incendiés et du carnage que les Anglais semaient par-

tout sur leur passage, le découragement des colons fut au comble, et surtout on mettait bas les armes. Les officiers de milice, ruinés, épuisés, mourant de faim, voyaient que malgré les efforts les plus héroïques la lutte était inutile et que tout était perdu !

M. de BOURLAMARQUE ne pût empêcher la flotte de MURRAY de forcer le passage devant *Sorel* ; M. de BOUGAINVILLE fut obligé d'abandonner le *Fort de l'Isle-aux-Noix*, et ainsi les forces de MURRAY et d'HAVILAND arrivèrent à *Longueuil*, presque en vue de Montréal, où ils firent leur jonction.

« Le général AMHERST fut arrêté dans sa marche par le *Fort de Lévis*,—dit DUSSEUX, d'après les documents déposés aux archives de la guerre,—POUCHOT se défendit pendant douze jours avec ses deux cents soldats contre les onze mille Anglais qui l'assiégeaient ; il ne se rendit qu'après que les ramparts du *Fort* eurent été détruits et toutes ses pièces mises hors de service ; tous ses officiers et le tiers de la garnison avaient été tués ou blessés. En prenant le *Fort de Lévis*, le général AMHERST avait coupé à M. de LÉVIS sa ligne de retraite sur la *Louisiane*, et avait ainsi complété l'investissement de *Montréal*. AMHERST, repoussant M. de la CORNE devant lui, depuis le *Sault St. Louis*, descendit le *St. Laurent*, et arriva le 6 septembre à *Lachine*, dans l'Isle de Montréal.

Les trois armées anglaises ainsi réunies, formant plus de 20,000 hommes, munies d'une formidable artillerie, se préparaient à attaquer *Montréal*, lorsque M. de VAUDREUIL, conformément à la résolution unanimement prise au *Conseil de Guerre* tenu dans la nuit du 6 au 7, capitula le 8 septembre 1760.

L'*Acte de Capitulation* renferme cinquante quatre *Articles* qui s'appliquent à toute la Colonie. Par cet Acte célèbre les colons conservaient le libre exercice de leur *Religion*, leurs *Lois* et leurs *Propriétés*.

La Domination Française cessait d'exister en Canada, après avoir duré un siècle et demi.

Les Anglais prirent possession de *Montréal* le même jour.

La patrie portait le deuil d'un grand nombre d'officiers et de soldats tombés au champ d'honneur. Dans cette hécatombe figuraient de beaux noms :

Le Lieutenant de Jumonville, tué en 1754 ;

Le Chevalier de Beaujeu, tué en 1755 ;
Le Chevalier Chs. Jacques LeMoine (2), 3e et dernier baron de Longueuil, tué au mois de septembre 1755, dans la funeste expédition du baron de Dieskau ;

De Carqueville, de la Pérade, Hertel de Ste. Thérèse, Capitaine St. Pierre, Capitaine de Longueuil. Capitaine du Sablé, le Chevalier de St. Ours, tous tués dans la campagne de 1759 ;

Enfin le Chevalier Denis de la Ronde et le Chevalier des Meloises, tués dans la campagne de 1760.

Au nombre de ceux qui repassèrent en France, avec leurs familles, se trouvent :

M. de Vaudreuil, le général de Lévis, de Bougainville, Bourlamarque, Vauquelin, Dumas, de la Corne, de Répenti-gny, de Beaujeu, Chossegros de Léry, Bédout, Pellegriin, de l'Echelle, le Gardeur comte de Tilly, le marquis de Villeraï, l'intendant Bigot, les officiers de l'Administration Civile et Militaire, l'Armée et ses officiers, et quelques autres habitants importants de la colonie. (3). Le célèbre officier de Villiers, frère

(2) Cet intrépide officier avait épousé, l'année précédente, Mademoiselle Catherine Fleury D'ESCHAMBAULT, alors âgée de 15 ans, laquelle devint ainsi veuve à 16 ans.—(*Histoire des Ursulines*, vol. III, p. 237.)

(3) Quoique tous ces noms aient jeté beaucoup d'éclat sur les dernières années de la Domination Française en Canada, et qu'il conviendrait de leur consacrer à chacun quelques lignes, cependant le cadre de cette *Esquisse* ne nous permettant point de leur consacrer une notice spéciale, nous nous contenterons de dire un mot des quelques illustres personnages suivants :

M. DE VAUDREUIL.—L'histoire nous apprend que la famille de VAUDREUIL a donné à la France des soldats et des marins aussi vaillants que distingués. Mais le marquis de VAUDREUIL est de ceux dont le matin de la vie fut plus brillant que le soir, selon l'heureuse expression de la célèbre *Annaliste des Ursulines*.

Fils du premier gouverneur de ce nom, PIERRE FRANÇOIS de VAUDREUIL naquit à Québec en 1698, et hérita du titre de marquis en 1748, par suite de la mort de son frère aîné. Il est assez possible que les qualités et l'habileté du marquis de VAUDREUIL aient été quelque peu méconnues. Quoiqu'il en soit, l'*Acte de Capitulation de Montréal* est là pour faire admirer la sagesse de VAUDREUIL, sa prévoyance et son amour pour la patrie ; aussi ses ennemis furent-ils impuissants à le faire condamner sur le chapitre des fourberies de Bigot et de ses employés. Cependant cela ne rendit pas le bonheur à l'illustre accusé ; son cœur était brisé, son courage anéanti ; il mourut.

M. DE LÉVIS, qui avait eu une si grande part aux glorieuses victoires remportées à *Chouagan* et à *Carillon*, avait fait des efforts surhumains pour retarder du moins la chute de la puissance française en Amérique. A la Capitulation de Montréal, le chevalier AMHERST ayant exigé qu'on lui remit les *Drapeaux Français*, le chevalier de Lévis, indigné, les brûla !

de Jumorville, laissa le Canada pour

Rentré en France, le général de LÉVIS passa à l'armée d'Allemagne, où il assista à la bataille de *Johannesberg*, gagnée en 1762 par le prince de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick. Après la guerre, il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois, puis eut le commandement de France en 1783 et fut l'année suivante.

Tous ces honneurs n'empêchèrent pas la mort de le frapper trois ans après, dans la 68e année de son âge. La province lui fit de magnifiques funérailles, et on lui fit ériger un Monument dans la Cathédrale de la ville.

"Sa Relation de l'Etat du Canada, après la bataille des *Plaines d'Abraham*,—dit l'historien des *Ursulines*,—montre tout ce qu'il y avait de dévouement dans ce cœur généreux; mais que n'a-t-il été chrétien plus exemplaire, dans ce pays, où il a si admirablement combattu!

M. de BOURLAMARQUE, brigadier-général, était un des plus vaillants officiers de MONTCALM. Il fut blessé dans toutes les batailles où il se trouva, à *Carillon*, à *Beauport*, au combat des *Plaines d'Abraham* et à celui de *Ste. Foye*. Il mourut en 1764, gouverneur de la Guadeloupe.

Quant au colonel de BOUGAINVILLE, chacun sait qu'il prit une part glorieuse, comme officier supérieur, aux campagnes de la marine française dans la guerre de la *Révolution Américaine*, et qu'il s'est surtout illustré par son *Voyage autour du Monde* et par ses *Découvertes Géographiques*.

M. le CAPITAINE VAQUELIN, malgré sa bravoure fut mal accueilli en France, et mourut de chagrin en 1763.

Le *Moniteur de la Flotte*, dans un article publié en 1857, sur ce marin, raconte le trait touchant que voici :

"On sait que Jean VAQUELIN, le célèbre marin, connu par son rare mérite et son admirable intrépidité, après s'être distingué d'une manière toute particulière en défendant la Louisiane, et plus tard la *Ville de Québec*, fut, par suite d'intrigues ténébreuses, disgracié et mis en prison. Malgré ses réclamations et celles de sa famille, il mourut en 1763, sans avoir pu obtenir d'être jugé. Quelques auteurs disent même qu'il fut assassiné dans sa prison; mais ce fait ne paraît pas suffisamment prouvé.

"Il laissa en mourant un fils, Pierre VAQUELIN, qui se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire et de la géographie de l'Afrique, et qui fut couronné en 1771 par l'Académie de Lyon.

"Ce jeune savant, vivement recommandé par un brave marin qui avait connu sa famille, le marquis de VAUDREUIL, fut admis en 1774, par TRUGOT, dans les bureaux du *Ministre de la Marine*, où il s'occupait de la rédaction d'un *Mémoire* pour réhabiliter la vie et les travaux de son père. Une circonstance toute fortuite vint assurer le succès de ses premières démarches.

"En 1775, la reine MARIE-ANTOINETTE assista à la première communion des jeunes filles de la commune de Meudon, et, après la cérémonie, l'une d'entre elles, désignée par ses compagnes, lui présenta un magnifique bouquet de roses blanches, et lui récita un compliment rédigé d'avance pour la remercier de l'honneur qu'elle daignait faire au pays.

"La jeune fille chargée de cette démarche était Mlle. Elizabeth VAQUELIN, alors âgée de 13 ans, et qui habitait l'école, chez une de ses tantes à Meudon. Elle plut beaucoup à la reine, qui, après l'avoir embrassé, lui demanda ce qu'elle pouvait faire pour elle.

"La jeune fille, sans se déconcerter, et les larmes aux yeux, lui répondit: *J'ose demander à Votre Majesté qu'elle fasse rendre justice à la mémoire de mon grand père.*

"Le noble cœur de la reine fut touché de cette réponse. Elle embrassa de nouveau Mlle. VA-

aller en Louisiane. (4)

Les adieux d'une séparation aussi violente et sans retour furent des plus douloureux. Il y eût 185 officiers, 2,000 soldats et 500 matelots de la marine royale qui repassèrent en France, quittant pour toujours ce pays, théâtre de leurs glorieux combats et de leur honorable défaite.

"A leur retour,—dit Dussieux,—MM. de VAUDREUIL et BIGOT furent traduits devant le *Châtelet*. M. de VAUDREUIL prouva son innocence, fut acquitté et mourut de chagrin en 1764; BIGOT et ses complices, au nombre de vingt (5),

QUÉLIN et lui promit de s'occuper de sa demande. Elle tint parole. Le jour même, elle parla au roi de ce qui venait de se passer. Le roi Louis XVI, toujours bon et juste, ordonna à M. de SARTINES, alors ministre de la marine, de faire une enquête sur Jean VAQUELIN et de lui en faire connaître le résultat.

"Cette enquête eût lieu immédiatement. Parmi les témoins entendus se trouvent LAPEYRONNE, le marquis de VAUDREUIL et les membres de la famille du marquis de MONTCALM, le héros du Canada. Elle fut complètement favorable à la mémoire de VAQUELIN. Elle établit les glorieux services qu'il avait rendus à la marine et à la France, et l'injustice des accusations dont, vers la fin de sa vie, il avait été l'objet.

"Le roi Louis XVI se fit présenter son fils, et, lui annonçant ce résultat, lui dit qu'il se souviendrait des services de son père. VAQUELIN lui remit un exemplaire de son *Mémoire* sur la géographie de l'Afrique. Quelques mois après, le roi lui confia une mission très difficile au Maroc, et il s'en acquitta de la manière la plus satisfaisante; en 1777, ayant résolu d'ouvrir des relations suivies avec l'extrême Orient, le roi le nomma son consul en Chine. M. VAQUELIN obtint un *exequatur* de l'empereur Kien-Lang lui-même, qui régnaît alors. Ce fait depuis ne s'est jamais reproduit. M. VAQUELIN a rendu de très grands services et laisse de très bons souvenirs en Chine."

(4) Sur sa tombe, à la Nouvelle-Orléans, on lit ces mots: "..... rejeton d'une noble race c'est au milieu des infortunes qu'il a montré son grand cœur!"

(*Histoire des Ursulines*, tome III, p. 141.)

(5) Voici la liste des principaux prévaricateurs qui furent atteints par le jugement de la Commission Spéciale du *Châtelet*, le 10 décembre 1763:

BIGOT, ex-Intendant du Canada, banni à perpétuité, ses biens confisqués et condamné à 1,500,000 livres de restitution;

VARIN, ci-devant Commissaire de la Marine, à Montréal, banni à perpétuité, ses biens confisqués, et condamné à 800,000 livres de restitution;

BRIARD, ex-Contrôleur, banni pour 9 ans, et condamné à 300,000 livres de restitution;

CADET, munitionnaire-général des vivres, banni pour 9 ans, et condamné à 600,000 livres de restitution;

PÉRISSAULT, Gérant de la maison de commerce surnommée la *Friponne*, de Montréal, banni pour 9 ans, et condamné à 600,000 livres de restitution.

MAURIN, banni pour 9 ans, et condamné à 600,000 livres de restitution;

CORPION, Commis à la *Friponne* de Montréal, condamné à être admonesté à la Chambre et à 600,000 livres de restitution;

ESTÈVE, garde-magasin du roi, à Québec, intéressé dans la *Friponne* établie près du Palais de

furent condamnés au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs biens, et l'année même de ce jugement, 1763, le *Traité de Paris* cédait à l'Angleterre toutes les possessions de la France dans l'Amérique du Nord !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLE PRIME.

En reconnaissance du puissant patronage reçu durant l'année, nous avons le plaisir d'annoncer aux abonnés du *Foyer Domestique* que nous sommes en mesure d'accorder une SECONDE PRIME, laquelle sera le

PORTRAIT DE

Son Excellence Mgr. Conroy,

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE.

Ce Portrait, qui sera accueilli avec empressement par tous les Catholiques, est prêt à être distribué aux conditions qui suivent, savoir :

1o.—A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé pour l'année courante ;

2o.—A tous ceux qui, d'ici au 1er Juillet prochain, paieront les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour la présente année ;

3o.—A tous les nouveaux abonnés qui nous viendront d'ici au 1er juillet, et qui paieront d'avance leur abonnement de l'année courante, soit à nos Agents, soit par lettre adressée à l'Administration du *Foyer Domestique*.

Par cet arrangement, toute la population française des sept Provinces de la Confédération Canadienne pourra se procurer le Portrait authentique de

MGR. CONROY,

copié d'après une peinture fournie par Son Excellence, lequel est enrichi de sa signature autographe, imprimé sur papier à dessin de luxe, et qui vaut au moins UNE PIASTRE.

L'exécution de cette œuvre a été accomplie sous la surveillance immédiate du Secrétaire de Mgr Couroy.

L'Intendant, condamné à être admonesté à la Chambre et à 30,000 livres de restitution ;

MARTEL, garde-magasin du roi, à Montréal, condamné à être admonesté à la Chambre et à 100,000 livres de restitution ;

DE NOYAN, condamné à être admonesté à la Chambre et à 6 livres d'aumône.

La condamnation portait qu'ils seraient tous conduits à la Bastille, pour y demeurer jusqu'au parfait paiement des restitutions telles que prononcées par la Cour.



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 9 Mai, 1878.

Le rôle de la Presse.

Dans ces temps d'orage, où toutes les puissances déchainées semblent se coaliser contre les principes de la morale, la presse est, sans aucun doute, une des plus grandes forces que l'on puisse opposer à l'invasion des mauvaises doctrines. Or, comme c'est au moyen de la presse que bien souvent l'impiété pénètre dans les cœurs, il faut se servir de la presse pour en empêcher les ravages. Le principe des homéopathes trouve ici son application ; car combien y en a-t-il qui, bien loin de faire servir leurs talents pour la défense de la bonne cause, cherchent à détruire avec ces mêmes talents, le corps social dans la source même de sa vie. Aussi, il faut être bien aveugle pour ne pas voir que ce qui perd le plus facilement un pays, c'est l'absence d'un frein moral propre à arrêter l'élan fougueux des principes anti-catholiques : ce frein moral les feuilles religieuses peuvent le fournir.

Si nous examinons attentivement ce qui se passe, par exemple, en Europe, nous aurions horreur de soulever la voile d'infamies que la presse radicale a étendu sur ce malheureux continent, parceque nous serions forcés de dire : l'Europe n'existe plus, les feuilles anti-catholiques l'ont tuée. Heureusement pour nous, nous n'en sommes pas encore à dire : il n'y a plus de Canada ; car la foi implantée dans nos cœurs par nos pères a produit des fruits abondants.

Si, au lieu de s'arrêter simplement à la surface des événements, on s'efforce de pénétrer jusqu'à leurs moindres causes, on est obligé de reconnaître que le ver qui ronge la société, prend naissance dans les mauvaises feuilles. Devenue maîtresse absolue de la presse, la doctrine impie est déjà parvenue à enlever au joug de l'Eglise toutes les sociétés civiles.

Il serait par trop humiliant de démontrer au public la lâcheté et l'insouciance de beaucoup d'écrivains, à l'égard

de nos plus sacrés et de nos plus chers intérêts. Mais le fait n'en est pas moins certain ; s'agit-il de sauver notre patrie, de sauver la religion, de nous sauver nous-mêmes, on est loin de déployer une force, une intelligence, un dévouement égaux à l'inférieure activité que déploient les ennemis des bons principes, pour perdre leur patrie et se perdre eux-mêmes. Voilà, cependant, le véritable état de la presse religieuse, comparé à celui de la presse ennemie ; et il est incontestable que cet état est plus que dangereux. On semble ignorer qu'à l'écrivain catholique, comme au ministre de l'évangile, incombe le devoir de protéger, dans leurs âmes, par ses écrits, la multitude de nos frères faibles et ignorants ; de frapper, de lutter corps à corps contre l'impiété détaillée à un sou par les sectes diaboliques : car le journal ne se contente pas seulement aujourd'hui, de répandre des idées indifférentes, il répand des idées de mensonge ou de vérité, des appréciations malheureuses ou salutaires, et, par malheur, la parole y est donnée, presque uniquement, à la passion sauvage qui pousse tant d'âmes contre la religion. De plus, ce qui fait le plus de tort à la bonne cause, dans les pays catholiques des deux mondes, c'est qu'il y a beaucoup trop d'hommes religieux qui ne veulent pas exercer, en faveur de la religion, l'influence qu'ils pourraient facilement acquérir, en déployant un tant soit peu d'énergie. Il semble que l'on préfère laisser à nos ennemis, le monopole du courage et de l'audace ; et à un tel point que, sur le grand nombre de feuilles publiées dans le monde, à peine en est-il une sur cent qui ose se poser en véritable défenseur des principes solides.

A celui qui veut se donner la peine de réfléchir, il sera bien facile de voir que ce que nous avançons n'est que la vérité pure et simple. Et, dans notre pays, ce besoin que nous avons de la presse éminemment religieuse, se fait sentir plus que jamais. Or, puisque l'élément catholique, en Amérique, se développe pour ainsi dire de lui-même, avec une rapidité prodigieuse, malgré l'acharnement de ses ennemis, quelle étendue de pays ne parviendraient-ils pas à conquérir, si, avec leur plume, nos bons écrivains se faisaient un devoir d'en être les principaux moteurs ! Ne perdons pas de vue que les destinées

de la nationalité canadienne sont sublimées, si nous savons réveiller à propos notre foi religieuse, si nous savons comprendre que la presse est un des terrains sur lesquels nous devons avoir la supériorité. Mais il faut, qu'à ses talents, à son imagination ardente, l'écrivain catholique joigne le travail ; car l'homme est condamné à ressaisir par degré, les vérités obscurcies par une première faute ; et, une fois parvenu à ce but suprême, une fois l'homme rentré en possession des principes immuables perdus, le plus grand obstacle est enlevé.

Le malheur est, qu'il y en a bien peu qui se donnent la peine de sortir de l'état de torpeur ou de pusillanimité dans lequel peut les jeter quelquefois la crainte d'une critique insensée. Mais est-ce à une telle ineptie que doit se borner le dévouement chrétien ? N'y a-t-il pas, au contraire, de quoi frapper plus fort, lorsqu'au seul mot de religion, de catholicisme, de Dieu peut-être, quelques pauvres cervelles bouillonnent d'indignation ; car enfin, c'est un des fléaux de l'humanité d'avoir à garder dans son sein des êtres dont l'unique occupation ou l'unique ressource est de crier à tort et à travers que personne n'a raison, excepté eux. Au lieu de reculer devant les crudités de l'erreur, l'écrivain catholique doit à Dieu et à sa religion un généreux concours de ses talents ; et comme la presse n'est que trop souvent l'organe du mensonge, il faut qu'elle soit, pour le moins quelquefois, l'organe de la vérité.

Sir Garnet Wolseley.

Plusieurs personnages d'importance dans notre siècle se sont plu à dire que la plume a fait plus de conquêtes que l'épée. Cela peut être vrai ; mais il ne faut pas en inférer que tout ce qui s'écrit sous la dictée d'un militaire, vaille des coups de sabre. Nous en avons un exemple aujourd'hui, dans un article fait en l'honneur de Sir Garnet Wolseley que la presse canadienne est en train de reproduire. Cet article, fort bien conçu pour les Européens qui ne connaissent rien des pays étrangers, affirme que le général en question s'est distingué "dans diverses expéditions contre les indiens Peaux-Rouges, du Canada" notamment, celle qui s'est ter-

minée en 1870 par la prise du fort Garry."

Dans le langage du temps cela s'appelle une "blague." Mais ce qui est plus merveilleux, c'est qu'on puisse le répéter au Canada et forcer les populations à y croire.

Supposons, pour un instant, que l'on dise, en Angleterre, que lord Metcalfé a introduit au Canada l'esprit du gouvernement responsable, est-ce que nous n'éclaterions pas de rire, à cette assertion ? Si un journal canadien copiait cette page, ne verrait-on pas nombre de gens croire que "cela est arrivé." Il en est de même de l'article ci-dessus nommé, qui donne à Sir Garnet une part importante dans nos opérations militaires.

Il y a dix ans Sir Garnet n'était pas autre chose qu'un employé du Commissariat anglais. Il avait le talent de faire écrire par une certaine presse, des articles qui le représentaient comme un homme de haute capacité. La presse canadienne française reproduisait à cette époque, comme elle le fait aujourd'hui, ces éloges fondés sur l'esprit de camaraderie ; car Wolseley était entouré de gens qui savaient parfaitement comment on fait parler la presse. Lorsque l'insurrection de la Rivière-Rouge éclata et que le gouvernement d'Angleterre et du Canada résolurent de faire dans cette contrée, une démonstration militaire, on choisit le colonel Wolseley pour commander l'expédition.

Ceux qui ont vu les documents publiés à cette époque, savent parfaitement qu'il ne s'agissait pas d'une guerre, mais plutôt d'une démonstration. Le cabinet d'Ottawa pourvut à tout ce qui était nécessaire aux troupes ; et il y pourvut bien. Le colonel Wolseley commut, avant son départ, l'état des choses et fut averti qu'il ne rencontrerait, le long de la route, ni obstacles, ni surprises. On ne peut donc plus pacifiquement commander des soldats. Il atteignit le fort Garry sans avoir rencontré de résistance, et il n'en trouva point pendant les quelques jours où il régît la province actuelle de Manitoba.

Comment expliquer qu'il ait représenté ses actions comme des faits d'armes, et qu'il ait osé traiter de bandits, les adhérents de Riel.

Quand il revint au Canada, on le vit, dans un dîner resté célèbre, parler des

obstacles qu'il avait eu à surmonter. Tout le monde s'en moqua. Néanmoins il eut l'audace de faire au gouvernement britannique un rapport tellement émaillé de périls fantaisistes, que la presse de la Grande-Bretagne créa de suite une tradition de "ses diverses expéditions contre les Peaux-Rouges du Canada," et qu'on demanda bien haut, pour lui, des croix et des décorations. Il devint de suite chevalier de l'ordre de St. Michel et St. George, sans compter le prestige qui s'attacha à sa personnalité. Pas un seul journal du Canada ne crut devoir protester contre cette récompense, dont les journalistes étaient les dupes après en avoir été les instruments.

Bientôt après, l'insurrection des Ashan-tées dans l'Afrique occidentale, lui offrit une nouvelle occasion de se faire mousser. Il avait eu le soin de conserver, autour de sa personne, les mêmes reporters de journaux qui l'avaient suivi au Manitoba. On a vu ce que ces gens là savent faire. Le colonel Wolseley est retourné en Angleterre où le titre de Chevalier l'attendait.

Le titre de Sir Garnet Wolseley, l'enthousiasme créé dans son entourage, par des écrivains aussi habiles que peu connaissant, l'ont fait introduire dans le grand Etat-Major Anglais. Il a aussitôt publié des articles dans des revues d'Angleterre. Se posant comme un homme qui a étudié et fait en grand le métier des armes, il s'est fait accepter comme une autorité, en cette matière. Il y a des gens qui se plaisent à compter le nombre de cigarettes qu'il fume chaque jour, et qui font connaître au public son régime de vie intime. Avouons qu'on ne peut aller plus loin. Son opinion sur l'armement des puissances européennes, calculée pour enlever l'opinion publique, est prônée dans les journaux, de telle façon que la presse entière s'en occupe plus que de tout ce que pourraient écrire les hommes d'état Anglais. Voilà une carrière qui n'est pas finie ; de fait on annonce que Sir Garnet pourrait bien prendre le commandement des forces Anglaises.

Or, nous, les Canadiens, qui savons quel système d'impostures ce militaire a adopté pour faire son chemin, ne nous est-il pas permis de rire des articles de la presse européenne, qui font tant de cas de son opinion.

Nous avons été les victimes du sys-

tème de vantardise adopté par Sir Garnet, et quoique nos journaux veuillent bien copier, sans commentaires, les articles composés en son honneur, rien ne nous empêchera de protester contre les capacités prétendues de ce sabreur qui a défait les Peaux-Rouges du Canada.

N. B. Nous n'avons pas de Peaux-Rouges—et que nous n'avons jamais eu de guerres dans lesquelles Sir Garnet ait joué un rôle.

Notre Prime.

Nous expédions en ce moment le portrait de Mgr. CONROY, Délégué Apostolique, à tous ceux de nos abonnés qui ont payé leur abonnement pour l'année courante (\$2.00). Nous espérons que tous s'empresseront de profiter de cet avantage dans le temps déterminé, c'est-à-dire d'ici au 1er juillet, car après cette date, la PRIME cessera d'être offerte.

Les Centenaires.

Quand on prend du ruban, on n'en saurait trop prendre.
Proverbe moderne.

Je lisais ces jours-ci, dans les journaux, l'entrefilet que voici :—

“ La femme la plus vieille du monde entier est une femme du nom de Perez de Los Angeles, Californie : elle est âgée de 140 ans. On la dit orpheline.”

Cette information manque d'exactitude sur un point. Mde. Perez a bien 140 ans et plus, elle est bien orpheline, mais elle n'est pas la plus vieille femme du monde. Cette assertion est faite dans le but d'enlever aux Iles Britanniques le privilège dont elles jouissent depuis longtemps de produire des centenaires à demande.

La femme la plus vieille du monde entier est une femme du nom de Smith, dans le Yorkshire ; elle est âgée de 160 ans et fait vivre de son travail son père, sa mère, sa grande-mère et sa sœur aînée, tous quatre infirmes.

Le plus curieux c'est que Madame Smith, du Yorkshire, et Madame Perez, de Californie, sont cousines entre elles et cousines toutes deux, par les femmes du côté de la famille canard, du fameux Thomas Parr, qui mourut à l'âge plus ou moins avancé de 168 ans, d'indigestion. L'appétit lui venait en mangeant et il mangeait depuis si longtemps qu'il en est mort à la peine. C'est bien le cas de dire de chacun de ces centenaires :

Et rose il a vécu ce que vivent les roses,
Parbleu ça se voit bien !

Nouvelles Diverses.

—On annonce la conversion au catholicisme de lord Alexander Gordon Lennox, frère du duc de Richmond Gordon, le ministre de Sa Majesté.

—Le Dr. G. W. Woods s'est converti au catholicisme à Rome, le huit mars dernier, Le Dr. Woods est attaché à la marine américaine. Quelques autres Américains de distinction seront aussi baptisés dans la même ville.

—L'*Emigré Canadien*, tel est le nom d'un nouveau journal qui vient de paraître à Manchester, N. H., la propriété de M. Pager, du *Protecteur Canadien* de Fall-River.

—Nos lecteurs verront dans notre *Bulletin des Annonces* celle des Pianos et des Orgues de la maison de “Cornish et Cie” qui sont offerts à des conditions très avantageuses. Les musiciens feraient bien d'écrire à la manufacture pour se procurer des catalogues.

—L'équipage d'un remorqueur a fait la capture d'un magnifique orignal, la semaine dernière, sur la rivière Outaouais. L'animal traversait le cours d'eau à la nage, lorsque l'équipage l'a pris au lasso en lui coupant le chemin du rivage.

—Ottawa s'ouvre de toutes parts des voies de communication. Nous avons les chemins de fer du Canada Central, de Prescott, de la rive nord de l'Ottawa, et cette rivière elle-même. Bientôt une quatrième ligne ferrée sera en opération conduisant à Coteau Landing dans le comté de Soulanges. Nous serons au complet quand le Pacifique passera par ici.

—Le 9 Juin de l'an 1861, M. Edouard Willment descendit à bord du vapeur Napoléon III, remorquant un radeau jusqu'à l'endroit du Sault-au-Recollet, appelé Bord-à-Plouffe. Comme c'était la première fois qu'un bateau-à-vapeur descendait jusqu'à cet endroit, naturellement on se rendit en foule à son arrivée. Et maintenant, on est à se demander pourquoi, depuis 1861, le même fait ne s'est pas renouvelé.

—Les Rothschilds de Paris travaillent aussi activement que s'il s'agissait de recommencer leurs fortunes. Il paraît qu'il rêvent la reconstruction de Jérusalem.